

Document à faire renseigner
par un médecin du sport, à
scanner et à télécharger sur
l'Espace licence du rameur



CATÉGORIES J15 et J16

Certificat médical d'aptitude à participer aux championnats nationaux dans les catégories J17, J18 et sénior

Je soussigné(e), Docteur, Médecin du sport,

Demeurant

Certifie avoir examiné M./Mme, né(e) le

Demeurant

Appartenant à l'association sportive

Et n'avoir pas constaté à ce jour, de **signes cliniques et électrocardiographiques** apparents contre-indiquant la pratique de l'aviron en compétition dans les catégories supérieures : J17, J18 et sénior.

Fait le, à

Cachet et signature du Médecin du Sport

Rappels de la réglementation de la Fédération Française d'Aviron

Annexe 10 – Règlement des championnats et critères adoptés par le comité directeur du 1^{er} juillet 2021

Article 3 : Licence (extrait)

« Les rameurs et les rameuses des catégories J15 et J16 ne sont autorisés à participer aux championnats et aux critères dans les catégories J17, J18 et sénior qu'après une visite médicale spécifique d'aptitude consistant en un examen clinique complet* par un médecin du sport et un électrocardiogramme de repos interprété**, datant de moins d'un an. »

* L'examen clinique complet comprendra une enquête alimentaire, un interrogatoire précisant les antécédents personnels et familiaux du rameur ou de la rameuse, un examen clinique complet de tous les appareils y compris un examen cutané et tégumentaire. L'examen ostéo-articulaire vérifiera l'absence d'anomalie du rachis dorso-lombaire. Le bilan radiologique complémentaire sera laissé à la discrétion du médecin examinateur.

** Un électrocardiogramme de repos à 12 dérivations interprété de façon non automatique datant de moins d'un an.

Pour être validé, la date de ce certificat doit être renseignée sur la licence et le présent certificat médical doit être téléchargé dans l'onglet « justificatif » de l'espace du licencié sur le Serveur licences.

www.ffaviron.fr/intranet/ : dans l'onglet « Licences » de l'adhérent, modifier la licence en renseignant la date de ce certificat et en téléchargeant ce document depuis l'onglet « Justificatifs ».

Catégories J15 et J16 – Certificat médical d'aptitude à participer aux championnats nationaux dans les catégories J17, J18 et sénior